



LE CONTRÔLEUR EUROPÉEN DE LA PROTECTION DES DONNÉES

WOJCIECH RAFAŁ WIEWIÓROWSKI
CONTRÔLEUR ADJOINT

M. Pascal LEGAI
Directeur
Centre satellitaire de l'Union
européenne
(CSUE)
Apdo. de Correos 511
28850 Torrejón de Ardoz, Madrid
ESPAGNE

Bruxelles, le 10 septembre 2015
WW/XK/sn/D(2015)1558 C 2014-1071
Veuillez utiliser l'adresse
edps@edps.europa.eu pour toute
correspondance.

Objet: Avis de contrôle préalable concernant les examens médicaux annuels et lors du pré-recrutement au Centre satellitaire de l'Union européenne

Monsieur Legai,

Nous avons analysé la notification en vue d'un contrôle préalable en application de l'article 27, paragraphe 2, point a), du règlement (CE) n° 45/2001 (ci-après le «règlement») quant au traitement des données à caractère personnel dans le cadre des examens médicaux annuels et lors du pré-recrutement au Centre satellitaire de l'Union européenne (ci-après le «CSUE»).

Comme vous l'avez souligné dans votre courrier d'accompagnement, le CSUE a élaboré la notification, l'avis relatif au respect de la vie privée et le contrat conclu avec le prestataire de soins médicaux externe en tenant compte des lignes directrices du CEPD concernant le traitement des données à caractère personnel relatives à la santé sur le lieu de travail.¹

Conformément à la notification et aux documents susmentionnés, le CEPD considère que le CSUE a adopté des garanties adéquates en matière de protection des données, dans le respect du règlement. En conséquence, nous avons décidé de clôturer le dossier.

En cas de doutes, n'hésitez pas à nous contacter.

¹ Publiées le 28 septembre 2009 dans la rubrique «Lignes directrices thématiques» sur le site web du CEPD.

Bien à vous,

(signé)

Wojciech RAFAŁ WIEWIÓROWSKI

Cc: M^{me} Esther MOLINERO, déléguée à la protection des données